

**Conseil Municipal**  
**Du lundi 08-04-2019 à 18h00**

L'an deux mille dix-neuf, le 08 avril à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 03 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis NAVARRE.

Nom et Prénom	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme AUVRAY Isabelle	X			
Mme BELLET Sylvie	X			
Mme CHEMIN Françoise	X			
M. DELAHAYE Jean-Richard	X			
M. DEMARE Michael	X			
M. DENEUVE Edouard				X
M. FIOLETTE Pierre	X			
M. LAMBERT Michel	X			
Mme LEPLAY Aurélie	X			
M. MARECAL René	X			
M. NAVARRE Jean-Louis	X			
M. PAIMPARAY William	X			
Mme PIGNÉ Corinne	X			
Mme SOUDRY Christine	X			
Mme VARIN Nathalie	X			

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MARECAL René.

Monsieur Le Maire propose l'ajout des points supplémentaires suivants :

- Création d'un budget annexe pour le lotissement de Saint Ouen
- Terrain FAUVEL : frais de recherches archéologiques
- Restauration des vitraux de l'Eglise
- Demande de remboursement d'arrhes de Mme Morisse.
- Don de la Chapelle MERA

1/ Soumis à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 18 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

**2/ INFORMATIONS DU MAIRE :**

- ☞ La séance de ce jour est enregistrée par Mme Malandain.
- ☞ Le contrat de Mme Malandain est reconduit pour une année supplémentaire.
- ☞ Le Maire remercie Mme Chalot et Mme Malandain pour tout le travail effectué ces dernières semaines.
- ☞ Le dossier de demande de point WI-FI sur le parking du Vivier avait été refusé mais M. Le Maire a reçu un mail récemment lui informant que l'agglomération de Fécamp pouvait postuler pour la commune. En conséquence, il demande à Mme Marion Vion de s'en charger.
- ☞ Concernant l'armoire d'implantation pour la fibre optique qui doit être près du poste France TELECOM, la société a commencé à creuser mais il y a des fils et des gaines qui passent partout. Embêtés, les techniciens proposent de mettre l'armoire entre deux arbustes le long du mur près de la Poste. Comme l'armoire est verte, elle se fondra dans le paysage.
- ☞ Inauguration de la rue Suzanne MERA : deux dates avaient été proposées, en mai et en juin. Celle du 23 juin 2019 a été retenue mais Mme Blancpain, fille de Mme MERA souhaitait la présence de M. Jean-Louis Jumeau. Malheureusement, celui-ci ne sera pas disponible le 23 juin 2019. Après consultation du calendrier et la disponibilité de chacun, le Conseil arrête la date du dimanche 07 juillet 2019 à 11 heures qui sera à nouveau proposée à la famille de Mme MERA. La famille MERA et Mr Jean-Louis JUMEAU confirment leur présence pour le 07 juillet 2019 à 11 heures.
- ☞ La famille MERA a rénové la chapelle dans le cimetière. Le Maire rappelle que la mairie a une clé de celle-ci. Il annonce que la famille MERA souhaite faire don de la chapelle à la commune sans aucun frais de la part de la commune. Une délibération est souhaitable. Cette information passe donc en point supplémentaire.
- ☞ SIVOM Jules Ferry - cantine : le Maire et Mme Christine SOUDRY ont assisté à la réunion du SIVOM à Theuille aux Maillots. M. Le Maire fait un compte-rendu de cette réunion. Le président du SIVOM leur a annoncé qu'ils réfléchissaient à la création de leur cantine à la maternelle. Une réorganisation du service restauration sera à prévoir.
- ☞ L'APAVE est passé pour contrôler tous les équipements sportifs de la commune. Il y a quelques travaux à effectuer sur les buts. Mr Marécal précise qu'il faut reprendre en soudure sur les angles. Ce dernier est mandaté pour contacter l'entreprise DUPARC pour ces travaux.

- ☞ Ancien local du Syndicat d'Initiative : M. le Maire demande à Mme Chemin de débarrasser le local afin que Mme Loisel du « Coffee Bike » puisse prendre possession des lieux dans la semaine du 15 avril. Mme Chemin demande le numéro de téléphone de celle-ci au Maire afin de voir avec elle ce qu'elle souhaiterait conserver.
- ☞ La remise des clés de la perception se fera le vendredi 12 avril au matin.
- ☞ Reconduction du contrat de Mr Lefez pour un an supplémentaire : suite à l'entretien avec Mme Pareyt de Pôle Emploi, M. Le Maire apprend que le contrat aidé de M. Lefez peut désormais être renouvelé pendant cinq ans au lieu des trois ans initiaux.
- ☞ Tableau : tour des élections européennes

L'ordre du jour sera modifié concernant les comptes. En effet, La trésorerie nous a informé que dorénavant, nous avons obligation d'approuver d'abord le compte de gestion avant le compte administratif.

### 3/ COMPTE DE GESTION 2018 :

Le Receveur Municipal a dressé le Compte de Gestion de l'exercice 2018 dont les résultats sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Résultats du compte administratif de la commune	Résultats du compte de gestion de la Trésorerie
A la clôture de l'exercice		
Investissement	Déficit de 170 368.70 € (hors RAR)	Déficit de 170 368.70 € (hors RAR)
Fonctionnement	Excédent de 1 109 066.32 €	Excédent de 1 109 066.32 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- ☞ D'approuver le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal.

### 4/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

M. Jean-Louis NAVARRE, avant de se retirer, demande au doyen d'âge, Monsieur Pierre FIOLETT de bien vouloir présenter les résultats de l'année écoulée.

Monsieur Pierre FIOLETT présente l'ensemble des écritures de l'exercice 2018, dont les résultats d'exécution s'établissent comme suit :

#### ☞ Section de fonctionnement :

- Recettes de Fonctionnement = 1 675 089,90 €
- Dépenses de Fonctionnement = 566 023,58 €
- Résultat bénéficiaire = 1 109 066,32 €

#### ☞ Section d'investissement :

- Recettes d'investissement = 544 416,45 €
- Dépenses d'Investissement = 714 785,15 €
- Résultat déficitaire avant les restes à réaliser = 170 368,70 €
- Reste à Réaliser Recettes = 197,00 €
- Reste à Réaliser Dépenses = 40 951,35 €

Soit un résultat d'investissement déficitaire = 40 754,35 €

Soit un besoin de financement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement = 211 123,05 €

Le compte de gestion étant conforme au compte administratif,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- ☞ d'approuver le compte administratif établi par l'ordonnateur.

Monsieur Le Maire reprend la présidence de la séance et remercie les membres du conseil municipal d'avoir approuvé le CA 2018 ainsi que Monsieur Pierre FIOLETT pour cette présidence.

### 5/ AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 :